

Le 2 février 2024

Comité sénatorial permanent des banques,
du commerce et de l'économie
Sénat du Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0A4

Mesdames et Messieurs les Membres du Comité,

Dans le cadre de l'étude du **projet de loi S-243**, Loi édictant la Loi sur la finance alignée sur le climat et apportant des modifications connexes à d'autres lois, l'Agriculture Carbon Alliance (ACA) aimerait faire part au Comité de ses craintes concernant les conséquences indues que pourrait avoir cette loi si elle était adoptée.

L'ACA a été créée pour que les pratiques durables des agriculteurs canadiens puissent s'inscrire dans un cadre stratégique qui permet aux exploitations agricoles de rester concurrentielles et aux agriculteurs de gagner leur vie et qui reconnaît leur rôle essentiel de gardiens des terres. L'ACA regroupe 17 organismes agricoles nationaux qui souhaitent susciter des discussions sérieuses et constructives sur la tarification du carbone et sur les politiques agroenvironnementales. Nos membres produisent diverses denrées agricoles importantes, dont des céréales, des oléagineux, des légumineuses, du bœuf, de l'agneau, du porc, des fruits, des légumes, des produits laitiers, des plantes fourragères, des semences, des plantes ornementales et de la volaille. Notre association défend collectivement les intérêts de 190 000 exploitations agricoles du Canada, qui gèrent plus de 62 millions d'hectares de terres, soit 7 % de la superficie terrestre du Canada, et qui approvisionnent le Canada et le monde en denrées alimentaires et en énergie.

L'ACA craint que le projet de loi S-243 nuise aux mesures que met actuellement en œuvre le secteur agricole en matière de développement durable et qu'il ait des effets contraires aux objectifs visés. Certains témoins ont déjà parlé des effets néfastes de cette mesure législative sur le secteur pétrolier et gazier. Elle empêcherait en effet presque complètement les institutions financières d'accorder des prêts à ces entreprises en raison des coefficients de pondération élevés des risques de crédit, et ce, même pour les projets qui les aideraient à passer à une économie plus verte.

Ces conséquences indues dépassent largement le secteur pétrolier et gazier, et la mesure législative pourrait aussi être désastreuse pour les agriculteurs canadiens. L'agriculture demande beaucoup de capitaux. En effet, chaque producteur doit payer des millions de dollars en équipement et en intrants agricoles. Les prêts aident souvent les agriculteurs à gérer leurs rentrées de fonds et à se procurer ces biens essentiels, surtout que, dans bien des cas, l'agriculture est une activité saisonnière. En 2022, la dette courante des producteurs canadiens dépassait en moyenne 730 000 \$¹.

¹ Statistique Canada (28 nov. 2023), *La dette agricole en cours, classée par source de crédit (x 1,000)*, tableau 32-10-0051-01; Statistique Canada (23 nov. 2022), *Coup d'œil sur le Canada 2022, Agriculture*, « Tableau 24 – Exploitations agricoles classées selon le type d'exploitation agricole, Recensement de l'agriculture, 2021 ».

De plus, pour investir et adopter de nouvelles technologies qui les rendraient plus efficaces et qui leur permettraient d'améliorer leur empreinte écologique (notamment par une machinerie consommant moins de carburant, des variétés de semences qui demandent moins de ressources, des systèmes de chauffage efficaces, etc.), les agriculteurs doivent avoir accès à des capitaux, notamment par des prêts, ce que pourrait empêcher le projet de loi. Dans cette mesure législative, la définition d'« émission » mentionne explicitement les émissions en lien avec l'agriculture et les changements d'affectation des terres. Celle d'« institution financière fédérale » englobe Financement agricole Canada, les banques et les coopératives de crédit, c'est-à-dire les organismes qui permettent aux agriculteurs d'obtenir du financement.

Ce projet de loi pourrait compliquer encore plus les démarches que les exploitations agricoles doivent effectuer pour obtenir le crédit nécessaire à leur survie. Il pourrait créer des obstacles réglementaires indus, alourdir les formalités administratives et empêcher le financement de technologies qui contribuent à atténuer les changements climatiques. Le secteur agricole du Canada adopte de plus en plus des pratiques de production durables. Pour continuer sur cette lancée, il faut des capitaux supplémentaires, qui peuvent être obtenus par des prêts. Toute mesure législative qui réduit l'accès à ce moyen de financement va à l'encontre des objectifs du secteur et de l'ensemble du pays en matière de durabilité. Le projet de loi pourrait aussi nuire aux nouveaux venus du secteur agricole, qui ont déjà la vie difficile. Il créera des iniquités et amplifiera un problème d'accès déjà complexe.

Au nom des 17 organismes agricoles nationaux membres de l'ACA, nous invitons donc les sénateurs à ne pas appuyer le projet de loi S-243.

Sont membres de l'ACA : la Canadian Canola Growers Association, la Fédération canadienne de l'agriculture, l'Association canadienne des bovins, les Producteurs de grains du Canada, le Conseil canadien du porc, les Producteurs de poulet du Canada, les Éleveurs de dindons du Canada, les Producteurs de fruits et légumes du Canada, les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada, l'Association canadienne pour les plantes fourragères, le Réseau ovin national, l'Association nationale des engraisseurs de bovins, les Producteurs laitiers du Canada, l'Association canadienne des producteurs de semences, Mushrooms Canada, l'Association canadienne des pépiniéristes et des paysagistes et l'Alliance canadienne de l'horticulture ornementale.

Sincères salutations,



Dave Carey
Coprésident
Agriculture Carbon Alliance



Scott Ross
Coprésident
Agriculture Carbon Alliance